

ANNEXE N° 4

ARTICLES COMPLEMENTAIRES

**dans les journaux de la Haute-Marne
et la
Voix de la Haute-Marne**

CHAUMONT

La Voix de la Haute-Marne

8, rue de Châler - 52 000 Chaumont • 03 25 87 08 65 • redaction@voixdelahaute-marne.fr

du 8 au 14 novembre 2019

R - 28717 - 8935 - F : 1.50€



FRONCES
Un funiculaire descendra les déchets à Cigéo

page 11



HAUTE-MARNE
Fermeture de trésoreries : toujours mobilisé

page 11

SUD HAUTE-MARNE

Parc national : tout peut commencer



Ce vendredi 8 novembre, le Parc national de forêts, en Champagne et Bourgogne, sera officiellement créé à Leuglay (21). Le fruit de dix ans de travail pour l'équipe motivée du GIP **PAGE 3**

A votre écoute pour vos projets de communication

LEWIS MAGUÈRE

06 60 22 09 12

PAYS DE CHALMONT

Schéma de territoire : début de l'enquête publique

page 4

MANOIS

Gaston Faipoux collectionne tout !

page 5

CHAUMONT

Graphisme : le textile s'expose au Signe

page 4

CHAUMONT

Fugue à l'opéra ouvre sa saison ce mardi

page 13

LA LECTURE

Les sceaux médiévaux des archives dévoilés

page 22

Enquête publique ouverte

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale), porté par le Pays de Chaumont, se finalise. À partir de demain et jusqu'au 9 décembre, l'enquête publique sur ce document est ouverte. Chacun peut donner son avis et il sera entendu.

Après plus de trois années de travail sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le Pays de Chaumont, qui porte le projet, voit enfin le bout. Celui-ci est arrêté depuis le 1^{er} juillet dernier. Depuis, les personnes publiques associées (PPA) ont été consultées. Il s'agit des services de l'État mais également des trois intercommunalités concernées (l'Agglo de Chaumont, les communautés de communes des Trois forêts et de Meuse Rognon), les SCOT limitrophes et les associations environnementales. En tout, le projet a recueilli une vingtaine d'avis favorables.

« On a, par contre, eu quelques remarques qu'on a prises en compte », explique Stéphane Martinelli, directeur du Pays de Chaumont. Maintenant, c'est au tour de chaque personne d'être consultée.

Pour cela, une enquête publique s'ouvre demain et jusqu'au 9 décembre. Pendant ce temps impartit, n'importe qui peut aller consulter le



Les membres de la commission d'enquête terminent la partie préparatifs.

dossier du SCOT, comprenant une présentation, le PADD, projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientation et d'objectifs.

En le consultant, chacun peut ensuite laisser des remarques

sur le registre prévu à cet effet. « On devra répondre à l'ensemble des remarques et des réserves », explique le président.

Un dossier comme le SCOT paraît souvent opaque et compliqué pour la plupart des

gens. Or, il mérite que chacun s'y attarde car c'est à partir du SCOT que seront écrits les PLU (plans locaux d'urbanisme), la différence étant que ces derniers évoquent des règles à la parcelle et non au territoire en général.

C'est donc maintenant qu'il faut venir prendre connaissance de ces futures règles sachant qu'il planifie le territoire pour les 15 ans à venir donc jusqu'en 2035.

Après le 9 décembre, la commission d'enquête rendra son rapport. En janvier, le Pays de Chaumont devra apporter ses réponses aux remarques. Finalement, le SCOT devrait être fini fin février/début mars et approuvé par le comité syndical, soit avant les élections municipales.

Ensuite, le contrôle de légalité de l'État donnera son avis dans un délai de deux mois pour valider le document complet.

Laura Spaeter
lspaeter@jhm.fr

Où consulter le dossier du SCOT ?

Le dossier du SCOT est consultable au siège du Pays de Chaumont, 40 bis Avenue du Maréchal Foch, dans les sièges des trois intercommunalités concernées (Chaumont, Châteauvillain, Saint-Blin) ainsi que dans 11 autres communes (Laferté-sur-Aube, Maranville, Arc-en-Barrois, Nogent, Bologne, Froncles, Colombey, Roches-Bettaincourt, Andelot, Bourmont et Breuvannes-en-Bassigny).

Le dossier est aussi consultable en ligne. Le lien est indiqué sur le site internet du Pays de Chaumont.

La commission d'enquête rendra aussi des permanences pour le public :

- Vendredi 8 et 22 novembre de 14 h à 18 h au Pays de Chaumont

- Vendredi 8 novembre de 14 h à 18 h à la mairie Roches-Bettaincourt et d'Arc-en-Barrois.

- Samedi 16 novembre de 8 h à 12 h à la mairie de Bologne et d'Andelot.

- Jeudi 14 novembre de 14 h à 18 h à la mairie de Laferté-sur-Aube.

- Mardi 19 novembre de 14 h à 18 h à la mairie de Froncles.

- Mercredi 20 novembre de 8 h à 12 h à la mairie de Bourmont.

- Mercredi 27 novembre de 14 h à 18 h à la mairie de Colombey et de Maranville.

- Jeudi 28 novembre de 8 h à 12 h à la mairie de Breuvannes.

- Lundi 9 décembre de 8 h à 12 h dans les mairies de Châteauvillain, Saint-Blin et Nogent.